

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 MAI 2019 - À 20 HEURES

Convocation du 7 mai 2019

Conseillers Municipaux en exercice :

	PRESENT	ABSENT	ABSENT EXCUSÉ
RYO Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DE LANTIVY François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUGUIN Anne.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOUCHET Yvonnick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE BRUN Emmanuelle.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANSSENS Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUILLLOTIN Raymond	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUIN Hubert.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEFEUVRE Florence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOULO Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE COMTE Valérie.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
QUELLARD Denis.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
DANIEL Fabienne.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TUAL Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pouvoir à Yvonnick SOUCHET
Pouvoir à Florence LEFEUVRE

Secrétaire de séance : Claude LANSSENS

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

17 - Subventions aux associations communales.

18 – Recrutement d'un agent technique, non titulaire, à temps complet, en renfort pour le service technique.

1 - Achat et installation d'un vidéoprojecteur fixe, d'un écran et d'un système de sonorisation à la salle polyvalente.

Monsieur Yvonnick Souchet présente les 2 propositions reçues. :

Pro & Cie : 5 412.25 € TTC

Pixel : 11 068.20 € TTC

Il précise que la différence de prix entre les deux entreprises, s'explique par les qualités techniques du matériel, mais aussi le domaine d'intervention des 2 entreprises. L'entreprise Pixel est spécialisée dans ce secteur d'intervention auprès des professionnels, alors que l'entreprise Pro & Cie s'adresse d'avantage au grand public.

L'entreprise Pixel a réalisé l'installation des salles polyvalente de Sainte Marie de Redon et Saint Perreux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise Pixel pour un montant total de 11 068.20 € TTC.

2 - Achat d'une tondeuse autoportée.

Monsieur François De Lantivy présente aux conseillers les 3 propositions reçues :

LAYEC	ISEKI SF 450 (51ch)	30 635 TTC (compris 3 500 de reprise de l'ancienne tondeuse)
MS EQUIPEMENT	GRILLO FD 2200 TS (48ch)	33 995 TTC (compris 2 000 de reprise de l'ancienne tondeuse)
MECADOM	GRILLO FD 2200 TS (48ch)	29 700 TTC (compris 7 500 de reprise de l'ancienne tondeuse)

Il précise que les autoportées ont été essayées par les agents du service technique. Le modèle le plus adapté est l'ISEKI SF 450.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise Layec pour un montant total de 30 635 € TTC.

3 - Boulangerie : choix des entreprises pour la construction du bâtiment (lots 2,3,4,5,6,9 et 11).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 février, le Conseil Municipal avait décidé

- de retenir les offres mieux-disantes à savoir :

		Montant de l'Offre HT
Lot 1 / Voirie réseaux divers	LEMÉE TP	53 380.82 €
Lot 7 / Cloisons sandwich	VSA Aménagement	21 713.56 €
Lot 8 / Revêtements de sol	MOTHERON	18 761.53 €
Lot 10 / Electricité - courants forts - courants faibles	AIRE DU TEMPS	15 840.40 €

- de déclarer les lots 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 11 infructueux

Une nouvelle consultation a été lancée pour les lots déclarés infructueux.

Il précise qu'il n'y a, une nouvelle fois, pas eu d'offre pour les lots suivants :

Lot 6 / Cloisons - Faux-plafonds - menuiseries intérieures bois

Lot 9 / Peintures – Signalétique

Pour les autres lots, considérant les critères d'attribution énoncés dans le règlement de consultation, le classement des offres reçues est le suivant :

Lot 2 / Gros œuvre

Entreprises	Montant de l'Offre HT	Valeur prix sur 60 pts	Valeur technique sur 40 pts	Note finale	Classement
Le Chêne Construction (La Gacilly)	94 934.45	60	21	81	1

Lot 3 / Charpente bardage bois

Entreprises	Montant de l'Offre HT	Valeur prix sur 60 pts	Valeur technique sur 40 pts	Note finale	Classement
Maison Dubois (Sixt sur Aff)	55 172.70	60	34	94	1
Rolland (Ruffiac)	63 011.92	52.54	34	86.54	2

Option bardage composite

Maison Dubois 2 127.50

Rolland 7 048.50

Lot 4 / Etanchéité et bardage métallique

Entreprises	Montant de l'Offre HT	Valeur prix sur 60 pts	Valeur technique sur 40 pts	Note finale	Classement
Couverture Hillion (Arzal)	45 024.20	60	33	93	1
Chatel (La Gacilly)	48 581.36	55.61	21	76.61	2

Lot 5 / Menuiseries extérieures

Entreprises	Montant de l'Offre HT	Valeur prix sur 60 pts	Valeur technique sur 40 pts	Note finale	Classement
SPPM (Beignon)	22 500.00	60	38	98	1
Jouneau (Bains sur Oust)	23 695.24	56.97	34	90.97	2

Lot 11 / Plomberie - Chauffage – ventilation

Entreprises	Montant de l'Offre HT	Valeur prix sur 60 pts	Valeur technique sur 40 pts	Note finale	Classement
Aire du Temps (Caden)	24 815.00	60	31	91	1
DIQUERO (Limerzel)	28 277.85	52.65	33	85.65	2

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de relancer une consultation pour les 2 lots infructueux
- de faire une nouvelle mise en concurrence pour le lot 1 (Voirie réseaux divers) en raison du dépôt du nouveau permis de construire modifiant considérablement les prestations du lot.
- de retenir les offres les mieux-disantes à savoir :

	Entreprises	Montant de l'Offre HT
Lot 2 / Gros œuvre	Le Chêne Construction	94 934.45 €
Lot 3 / Charpente bardage bois (avec l'option bardage composite)	Maison Dubois	57 300.20 €
Lot 4 / Etanchéité et bardage métallique	Couverture Hillion	45 024.20 €
Lot 5 / Menuiseries extérieures	SPPM	22 500.00 €
Lot 11 / Plomberie - Chauffage – ventilation	Aire du Temps	24 815.00 €

4 - Tarifs du restaurant scolaire.

La commission restaurant scolaire et la commission finances proposent de fixer les tarifs de la manière suivante :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	proposition 2019/2020
Repas régulier enfant	3,20	3,25	3,30	3,35	3,40	3.40
Repas occasionnel enfant	3,80	3,85	3,90	3,95	4,00	4.05
Repas adulte	5,00	5,15	5,20	5,30	5,40	5.50

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la proposition des commissions restaurant scolaire et finances telle que présentée ci-dessus.

5 - Renouvellement du contrat d'association avec l'école privée de Béganne.

L'Organisme Gestionnaire de l'Enseignement Catholique, l'OGEC a présenté son budget pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 afin de renouveler le contrat d'association entre la commune et l'école privée. Après la réunion de la Commission scolaire, la Commission des Finances a également étudié la demande de l'OGEC.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les propositions validées par les commissions en amont.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de renouveler le soutien financier de la commune à l'OGEC pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.
- Prend note du nombre d'élèves arrêté à 95.
- Porte la participation par élève pour l'année 2019-2020 à 597.66 € soit une somme totale de 56 777.75 € provisionnée à l'article 6558.
- Inscrit une provision de 8 500 € pour le remboursement du salaire de l'agent chargé de l'entretien, avec les charges incluses.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°12 de la convention entre la commune et l'OGEC pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, sur les bases du contrat d'association initial du 29 juin 2007.

6 - Allocation fournitures scolaires 2019/2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le renouvellement de l'allocation fournitures scolaires en faveur des élèves de l'école de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme l'attribution de l'allocation pour fournitures scolaires aux élèves de l'école privée mixte,
- Retient pour le versement le nombre d'élèves qui sera inscrit à la rentrée scolaire de septembre 2019,
- Demande de verser cette allocation pour les enfants de Béganne, s'il y a lieu, qui fréquentent l'école primaire publique d'Allaire,
- Vote une allocation par élève de 28.65 € qui sera imputée à l'article 6067, sur présentation des factures d'achat des fournitures. La liste des enfants scolarisés sera à fournir. L'école déduira cette allocation sur la première note à payer par les familles. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette allocation

7 - Subvention communale pour l'arbre de Noël 2019.

L'OGEC a demandé le renouvellement du soutien financier de la commune pour la fête de l'arbre de Noël 2019. Le Conseil doit désormais se prononcer sur les propositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fixe à 10.61 € par élève la subvention versée pour l'arbre de Noël 2019,

- retient pour le calcul de la subvention le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2019,
- inscrit cette dépense à l'article 6574-Subventions. Elle sera versée sur présentation des factures d'achats des jouets, livres, friandises...et à partir de la liste des enfants inscrits.

8 - Subvention Classe découverte 2019/2020.

L'école primaire privée de Béganne a demandé à ce que la subvention pour les classes découvertes soit reconduite pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil :

- Accepte de reconduire la subvention « classe découverte » en faveur de l'école privée de Béganne pour l'année 2019/2020,
- Fixe le montant de la subvention à 89.40 € par élève.
- Demande à l'école de présenter la liste précise des élèves participant à cette sortie,
- Autorise le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

9 - Subvention communale pour les activités innovantes 2019.

L'OGEC a demandé à la commune une subvention de 1 530 € pour diverses activités au cours de l'année scolaire. Les Commissions Scolaire et Finances ont entériné cette demande, sur laquelle le Conseil doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de reconduire le programme « Activités Innovantes » pour l'école de Béganne,
- Décide de verser une subvention pour ce projet, reposant sur un forfait de mille cinq cent trente euros (1 530 €).
- Inscrit cette dépense à l'article 6574.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

10 – Subvention pour la réalisation du sentier d'interprétation autour du parc éolien.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) demande une subvention de 10 000 € pour la réalisation du sentier d'interprétation autour du parc éolien. Des subventions ont été également demandées à Saint Gorgon et Allaire.

Monsieur le Maire rappelle que la création des sentiers d'interprétation est une initiative innovante qui donnera une nouvelle fois à la commune une image moderne et soucieuse de l'écologie. Par ailleurs, elle augmentera l'attractivité de la commune d'un point de vue touristique et pour les randonneurs.

Il précise que de surcroît, l'attention particulière qui a été portée aux personnes à mobilité réduite (une variante du circuit leur est proposée, avec du mobilier adapté tout au long du parcours), est en adéquation avec l'adhésion de la municipalité à la charte d'engagement dans une démarche pour l'accessibilité.

Considérant la qualité du projet et son intérêt pour la commune de Béganne, le bureau et la commission finances proposent de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la proposition du bureau et de la commission finances. Une subvention exceptionnelle de 5 000 € est donc attribuée à l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine.

11 – Demande de retrait des communes de Caden et Malansac du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de St-Jacut-Les –Pins.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Caden et de Malansac souhaitent se retirer du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de St-Jacut-Les –Pins (SIAEP). Il précise que par délibération du 28 mars 2019, le SIAEP a émis un avis favorable à ces demandes de retrait.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande de retrait des communes de Malansac et Caden à compter du 31 décembre 2019 échu ;
- charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

12 - Adhésion à l'association BRUDED.

Le réseau BRUDED a été créé en 2005 à l'initiative de plusieurs communes bretonnes. L'objectif de l'association est de promouvoir un aménagement local dans l'esprit du développement durable en Bretagne. Le réseau compte 160 collectivités sur 5 départements bretons. L'association organise des visites de terrains, des rencontres. Elle apporte un appui technique dans les thématiques d'intervention du réseau : les démarches locales, l'urbanisme, la gestion des déplacements, l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, l'assainissement, l'environnement et les espaces naturels, l'écotourisme et la culture, l'économie sociale et solidaire, les achats durables. Le coût de l'adhésion à l'association s'élève à 25 centimes par habitant soit pour Béganne 356.25 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'association BRUDED.

13 – Création d'un emploi non permanent.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de Valentin NOEL est arrivé à échéance le 30 avril 2019. Considérant les besoins du service, il a été décidé de recruter l'agent en tant que contractuel pour une durée de 2 mois, renouvelable pour une durée maximale de 12 mois. Il convient de délibérer pour créer un emploi non permanent.

Par ailleurs, l'agent ayant donné entière satisfaction durant les 3 ans de son contrat, le Conseil sera invité à se prononcer sur la création ou non d'un emploi permanent lors du prochain Conseil.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un emploi non permanent pour satisfaire les besoins du service.

14 – Décision modificative du budget.

Suite à une erreur matérielle le report d'investissement 2018 n'a pas été repris dans le budget 2019. Il convient de rectifier les écritures budgétaires de la manière suivante :

Recettes d'investissement au 001 (Reports)	+ 8 648.02
Recettes d'investissement au 10222 (FCTVA)	- 8 648.02

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

15 – Vœu concernant le centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Pour exemple, le vœu émis par Redon Agglomération

CONSIDERANT :

- L'importance, dans un espace rural et urbain intermédiaire entre les métropoles, d'avoir un centre hospitalier couvrant l'ensemble des services d'urgence, maternité, pédiatrie, médecine, chirurgie, soins de suite, gérontologie, urologie, psychiatrie ;
- Que le centre hospitalier réparti sur 3 sites à Redon et 1 site à Carentoir répond aux besoins d'une population de 100 000 habitants répartis sur un rayon de 30 à 40 kms autour de Redon, ville d'équilibre territorial entre Rennes-Nantes-St Nazaire et Vannes ;
- Le rôle déterminant de ce centre hospitalier pour donner corps, concret et opérationnel, au projet de développement d'un territoire intermétropolitain auquel adhère notre intercommunalité parmi les 13 intercommunalités membres de ce groupe de coopération ;
- La situation sanitaire locale dégradée concernant plusieurs pathologies, au regard des moyennes régionales (taux de prévalence pour cancers, suicides, maladies chroniques, AVC..) et les déficits en offre de services de santé de ce territoire, tant en offre de santé libérale qu'en service public ;
- La dynamique d'animation territoriale de santé portée par notre territoire depuis 2009 qui a permis de signer le premier contrat local de santé interrégional de France avec les ARS Bretagne et Pays de la Loire avec l'objectif de réduire les inégalités d'accès à la santé et au coeur duquel contrat le centre hospitalier de Redon-Carentoir tient une place prépondérante ;
- Le rôle déterminant du centre hospitalier en terme de dynamiques d'emplois qualifiés sur le territoire (actuellement plus de 800 agents de la fonction publique hospitalière et plus de 60 médecins) ;
- L'atout que représente la présence d'un centre hospitalier pour l'attractivité de populations nouvelles, quels que soient les âges concernés, et pour l'accueil d'entreprises.

- La nécessité et l'urgence d'établir un plan d'investissements assurant la modernisation du centre hospitalier de Redon-Carentoir (restructuration ou reconstruction).

REDON Agglomération émet le vœu suivant :

- Que le Contrat Local de Santé soit actualisé pour améliorer l'accès à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire et pour développer l'offre hospitalière sur un territoire éloigné des métropoles ;

- Qu'un plan d'investissements immobiliers et de modernisation pour les 15 ans à venir soit élaboré dès cette année 2019 et mis en œuvre à partir de 2020 ;

- Qu'un bilan financier soit établi par le centre hospitalier de Redon-Carentoir et les deux ARS en matière de soutien public au service hospitalier, en comparaison des investissements conséquents en cours à Rennes et à Nantes.

ET S'ENGAGE À :

- Alimenter en informations et en suggestions le comité de suivi du centre hospitalier Redon-Carentoir. Ce comité de suivi réunit la direction du centre hospitalier, les parlementaires, les collectivités territoriales et toutes les organisations concernées (syndicats, mutuelles, associations) et a été relancé en janvier 2019 avec une fréquence de réunion trimestrielle ;

- Contribuer à l'évaluation et au suivi du fonctionnement du centre hospitalier de Redon-Carentoir, en diffusant auprès de nos concitoyens des informations sur les services hospitaliers et les résultats des évaluations effectuées en matière de qualité des services (tableau des évaluations et agréments qualité portés à connaissance) ;

- Favoriser le lien avec la médecine de ville ;

- Restituer annuellement auprès de notre conseil communautaire les informations et les options provenant du Contrat Local de Santé et du Comité de Suivi du centre hospitalier de Redon-Carentoir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet le même vœux que Redon Agglomération concernant le centre hospitalier de Redon-Carentoir.

16 – Questions diverses.

- Tirage au sort des jurés d'assise
Les trois électeurs tirés au sort sont : Colette Marais, Cécile Drouet et Victoria Mazière.
- Permanences élections européennes.

17 - Subventions aux associations communales.

Les propositions de la Commission des Finances, soumises au vote du Conseil sont détaillées ci-après.

Bénéficiaires	2014	2015	2016	2017	2018	Adh 2018	2019
Garde de la Vilaine Foot/Basket	1 700	1 700	1 700	1 200	Pas de demande	75	Pas de demande
Tennis Club	600,00	500,00	500	500	500	39	500
Club de l'Amitié	200,00	200,00	200	200	200+30	85	200
Gymnastique Entretien	500,00	500,00	500	500	800+25	46	500
Association Began'ailes	200,00	200,00	200	200	200	8	200
Au rythme de l'arbre	200,00	200,00	200	200	200	20	200
ACCA de BEGANNE	400,00	400,00	400	600	400	44	Pas de subvention (Projet d'abri)
Citoyens, jardinons au naturel					200	66	200
Les chœurs d'Héol					350	28	200
Collection Ming				5	1 000	29	1 000

				240			
FNACA		100,00	200	200	200	39	200
ACCA - Lutte contre ragondins	1 330	1 330	1 330	1 330	1 400	7 piégeurs	1 400
Sous associations total		5 630	5 430	4 730	5 505		4 600
Subvention CCAS				2 500	0		1 000
Total général							5 600 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations selon la proposition de la commission finances.

18 – Recrutement d'un agent technique, non titulaire, à temps complet, en renfort pour le service technique du 1^{er} juin au 31 août

Pour faire face à la hausse de l'activité du service technique l'été, il est proposé comme les années précédentes de recruter un agent technique à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 31 août. Préalablement, il convient de délibérer pour créer un emploi non permanent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un emploi non permanent pour renforcer le service technique du 1^{er} juin au 31 août.

La séance est levée à : 21h30